



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ LUPEROX F40P SP2 E

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit LUPEROX F40P SP2 E

Numéro du produit 64632

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Applications industrielles diverses Reaction Initiator Rheology Modifier Polymerisation Initiator

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Solutions SAS
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
+33 (0)1 85 57 46 00
SDS.EMEA@univarsolutions.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Sds No. 64632

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Flam. Sol. 2 - H228 Org. Perox. E - H242

Dangers pour la santé humaine Eye Dam. 1 - H318

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 4 - H413

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger
H228 Matière solide inflammable.
H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

LUPEROX F40P SP2 E

Mentions de mise en garde	P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P235+P410 Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
	P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
	P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
	P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

Contient	4-HYDROXY-2,2,6,6-TETRAMETHYLPYPERIDINOXYL
-----------------	--

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

[1,3(OR 1,4)-PHENYLENEBIS(1-METHYLETHYLIDENE)]BIS[TERT-BUTYL] PEROXIDE		30-60%
Numéro CAS: 25155-25-3	Numéro CE: 246-678-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119495677-17-XXXX
Classification Org. Perox. D - H242 Aquatic Chronic 4 - H413		
4-HYDROXY-2,2,6,6-TETRAMETHYLPYPERIDINOXYL		1-5%
Numéro CAS: 2226-96-2	Numéro CE: 218-760-9	
Classification Acute Tox. 4 - H302 Eye Dam. 1 - H318 STOT RE 2 - H373		
1-(2-TERT-BUTYLPEROXYPROPAN-2-YL)-3-PROP-1-EN-2-YLBENZENE		1-5%
Numéro CAS: 96319-55-0	Numéro CE: 619-206-2	
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition	Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.
--	---

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
-------------------	--

LUPEROX F40P SP2 E

Ingestion	Rincer le nez et la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin.
Contact cutané	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.
-------------------------	--

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	------------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Produits de combustion dangereux	Hydrocarbures. Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Contenir et collecter les eaux d'extinction.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau. Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir une ventilation suffisante.
----------------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié. Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Enlever le déversement avec un aspirateur ou collecter avec un balai et une pelle, ou assimilé. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.
------------------------------	---

6.4. Référence à d'autres rubriques

LUPEROX F40P SP2 E

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles. Prévoir une ventilation suffisante.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Stocker à une température ne dépassant pas 30°C. Stocker à l'écart des produits suivants: Oxydants. Acides. Bases. Amines. Soufre. Matériaux appropriés pour conteneurs: Acier inoxydable. Matériaux inappropriés pour conteneurs: Cuivre. Verre.

Classe de stockage Stockage de produits comburants. Peroxydes organiques

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

4-HYDROXY-2,2,6,6-TETRAMETHYLPYPERIDINOXYL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): NUI 4 mg/m³ poussière respirable

[1,3(OR 1,4)-PHENYLENEBIS(1-METHYLETHYLIDENE)]BIS[TERT-BUTYL] PEROXIDE (CAS: 25155-25-3)

DNEL Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 28 mg/kg/jour
Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 19.7 mg/m³

PNEC - Sédiments (eau douce); 8.9 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 0.892 mg/kg
- Station d'épuration des eaux usées; 100 mg/l

4-HYDROXY-2,2,6,6-TETRAMETHYLPYPERIDINOXYL (CAS: 2226-96-2)

Commentaires sur les composants Particule nuisible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



LUPEROX F40P SP2 E

Contrôles techniques appropriés	Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.
Protection des mains	Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Polychlorure de vinyle (PVC) Néoprène. Caoutchouc nitrile. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.
Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané. Porter un vêtement de protection anti-statique, s'il y a un risque d'inflammation par électricité statique.
Mesures d'hygiène	Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Protection respiratoire	Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Filtre à particules, type P2. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide Poudre.
Couleur	Blanc.
Odeur	Ether.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	45°C
Point d'écoulement	Pas d'information disponible.
Point de congélation	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	Pas d'information disponible.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.

LUPEROX F40P SP2 E

Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	Pas d'information disponible.
Densité apparente	380 kg/m ³
Solubilité(s)	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	80°C
Viscosité	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	Pas d'information disponible.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.

9.2. Autres informations

Autres informations	Aucune information requise.
Indice de réfraction	Pas d'information disponible.
Taille de particules	Pas d'information disponible.
Poids moléculaire	Pas d'information disponible.
Volatilité	Pas d'information disponible.
Concentration de saturation	Pas d'information disponible.
Température critique	Pas d'information disponible.
Composé organique volatile	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune donnée d'essai concernant spécifiquement la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ces composants.
-------------------	---

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
---------------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Acides. Bases. Amines.
---	---

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles. Conserver à une température ne dépassant pas 30°C.
----------------------------	---

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Oxydants. Acides. Bases. Amines. Soufre.
-------------------------------	--

LUPEROX F40P SP2 E

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Hydrocarbures. Oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 10 204,08

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation Les poussières peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Le produit irrite les muqueuses et peut provoquer une gêne abdominale en cas d'ingestion.

Contact cutané Provoque une irritation cutanée.

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Informations toxicologiques sur les composants

[1,3(OR 1,4)-PHENYLENEBIS(1-METHYLETHYLIDENE)]BIS[TERT-BUTYL] PEROXIDE

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ >5000 mg/kg, Orale, Rat

LUPEROX F40P SP2 E

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ >2000 mg/kg, Cutanée, Rat

4-HYDROXY-2,2,6,6-TETRAMETHYLPYPERIDINOXYL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ 1 053,0 mg/kg)

Espèces Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal OECD 404 Légèrement irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Test de Ames: Positive.

Essais de génotoxicité - in vivo Aberration chromosomique: Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Absence de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Absence de données.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. NOAEL 40 mg/kg, Orale, Rat

Organes cibles Reins Foie

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques.

Informations écologiques sur les composants

[1,3(OR 1,4)-PHENYLENEBIS(1-METHYLETHYLIDENE)]BIS[TERT-BUTYL] PEROXIDE

toxicité aquatique aiguë

LUPEROX F40P SP2 E

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 heures: 750 mg/l, Poissons

4-HYDROXY-2,2,6,6-TETRAMETHYLPIPERIDINOXYL

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 heures: 545 mg/l, Brachydanio rerio (poisson zèbre)
OECD 203

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 54 mg/l, Daphnia magna
OECD 202

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: 272 mg/l, Scenedesmus subspicatus
NOEC, 72 heures: 22 mg/l, Scenedesmus subspicatus
OECD 201
OECD 201

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 21 jours: 1.5 mg/l, Daphnia magna
OECD 202

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Non facilement biodégradable.

Informations écologiques sur les composants

4-HYDROXY-2,2,6,6-TETRAMETHYLPIPERIDINOXYL

Persistance et dégradabilité Le produit n'est pas biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

4-HYDROXY-2,2,6,6-TETRAMETHYLPIPERIDINOXYL

Coefficient de partage log Pow: ~ 0.55

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

4-HYDROXY-2,2,6,6-TETRAMETHYLPIPERIDINOXYL

Mobilité Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

4-HYDROXY-2,2,6,6-TETRAMETHYLPIPERIDINOXYL

LUPEROX F40P SP2 E

Résultats des évaluations Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.
PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

4-HYDROXY-2,2,6,6-TETRAMETHYLPYPERIDINOXYL

Autres effets néfastes Inconnu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 3106

N° ONU (IMDG) 3106

N° ONU (ICAO) 3106

N° ONU (ADN) 3106

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, SOLIDE (DI-(tert-BUTYLPEROXYISOPROPYL)BENZENE(S))

Nom d'expédition (IMDG) PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, SOLIDE (DI-(tert-BUTYLPEROXYISOPROPYL)BENZENE(S))

Nom d'expédition (ICAO) ORGANIC PEROXIDE TYPE D, SOLID (DI-(tert-BUTYLPEROXYISOPROPYL)BENZENE(S))

Nom d'expédition (ADN) PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, SOLIDE (DI-(tert-BUTYLPEROXYISOPROPYL)BENZENE(S))

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 5.2

Etiquette ADR/RID 5.2

Classe IMDG 5.2

Classe/division ICAO 5.2

Classe ADN 5.2

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

LUPEROX F40P SP2 E

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-J, S-R

Catégorie de transport ADR 2

Code de restriction en tunnels (D)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Aucune information requise.

conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

**Directive Seveso - Maîtrise
des dangers liés aux
accidents majeurs** P6b 1450

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Canada (DSL/NDL)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.
DSL

États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Japon (ENCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Corée (KECI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

LUPEROX F40P SP2 E

Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Nouvelle-Zélande (NZIOC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

LUPEROX F40P SP2 E

Références littéraires clés et sources de données	Information du fournisseur.
Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008	Flam. Sol. 2 - H228: Méthode par le calcul. Eye Dam. 1 - H318: Méthode par le calcul. Org. Perox. E - H242: Méthode par le calcul. Aquatic Chronic 3 - H412: Méthode par le calcul.
Commentaires sur la révision	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
Date de révision	04/11/2022
Numéro de version	1.000
Numéro de FDS	64632
Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H228 Matière solide inflammable. H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. H302 Nocif en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Rate) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion. H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
Signature	Jitendra Panchal

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.